

PROJET DE REHABILITATION DES RESEAUX HUMIDES DU QUARTIER SANDY GROUND – TRAVAUX PRIORITAIRES

NOTICE D'INCIDENCE

18 décembre 2025



Informations relatives au document

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Auteur(s) **Audrey RIVIERE**
Fonction Cheffe de projet en Environnement

Version V1

Référence

Numéro CRM

Chrono

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Version	Date	Rédigé par	Visé par	Modifications
V1	18/12/2025	A. RIVIERE	Laurent DAUVERCHAIN	1 ^{ère} diffusion

SOMMAIRE

1 - SOL ET SOUS-SOL	5
1.1 - Etat initial	5
1.2 - Impacts bruts	5
1.3 - Mesures et impacts résiduels	5
2 - EAUX.....	6
2.1 - Etat initial	6
2.2 - Impacts bruts	6
2.3 - Mesures et impacts résiduels	6
3 - MILIEUX NATURELS.....	7
3.1 - Etat initial	7
3.2 - Impacts.....	7
3.3 - Mesures et impacts résiduels	7
4 - PAYSAGE ET PATRIMOINE	7
4.1 - Etat initial	7
4.2 - Impacts.....	8
4.3 - Mesures et impacts résiduels	8
5 - LES RISQUES NATURELS.....	8
5.1 - Etat initial	8
5.2 - Impacts.....	9
5.3 - Mesures et impacts résiduels	10
6 - LES RISQUES TECHNOLOGIQUES.....	10
6.1 - Etat initial	10
6.2 - Impact.....	11
6.3 - Mesures et impacts résiduels	11
7 - LE MILIEU HUMAIN	11
7.1 - Etat initial	11
7.2 - Impact.....	11
7.3 - Mesures et impacts résiduels	11
8 - SYNTHESE DES IMPACTS ET MESURES	12

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Extrait de la carte géologique	5
Figure 2 : Situation du projet par rapport aux enjeux archéologiques	7
Figure 3 : Extrait du plan de zonage réglementaire du PPRN multirisques de Saint-Martin	9
Figure 4 : Extrait du plan de zonage réglementaire du PPR cyclonique de Saint-Martin.....	9
Figure 5 : Localisation des sites et sols pollués dans le secteur du projet.....	10

TABLE DES TABLEAUX

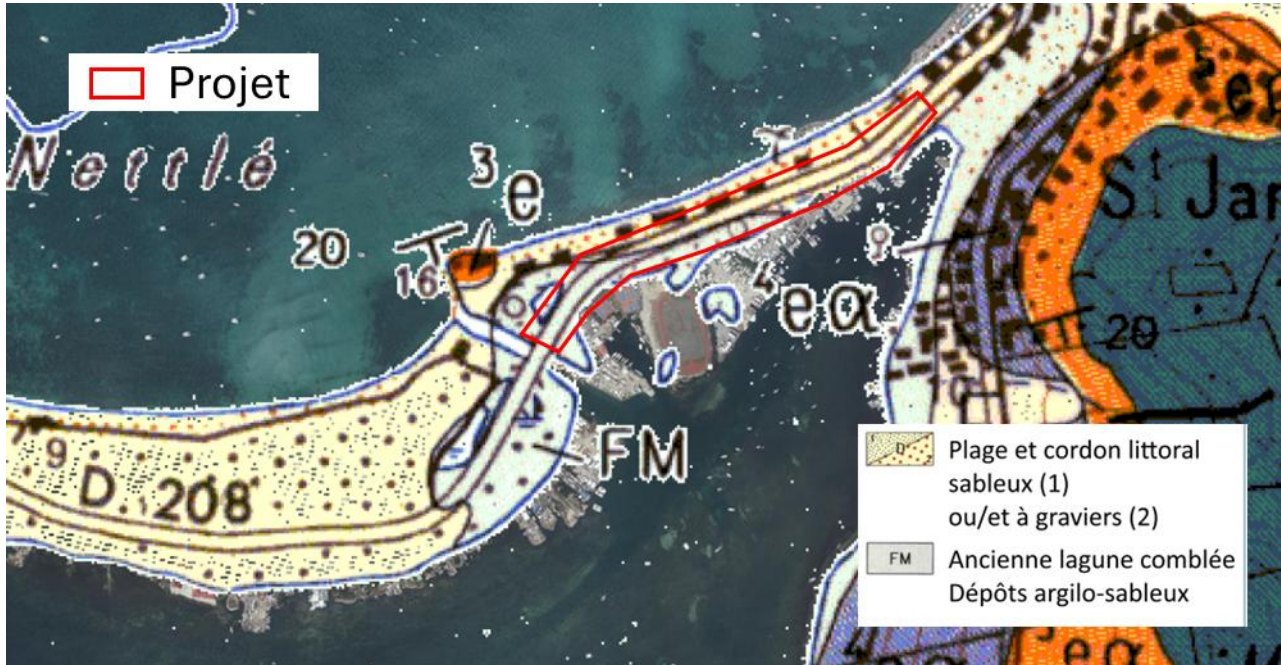
Tableau 1 : Synthèse des aléas couvrant la zone du projet.....	8
Tableau 2 : Synthèse des zones réglementaires couvrant en partie la zone du projet	8
Tableau 3 : Synthèse des zones réglementaires couvrant en partie la zone du projet	9
Tableau 4 : Synthèse des impacts et mesures en phase travaux.....	12

1 - SOL ET SOUS-SOL

1.1 - Etat initial

Le projet est implanté au droit des formations géologiques suivantes :

- Cordon littoral sableux ;
- Ancienne lagune comblée (dépôt argilo-sableux).



Ces formations peuvent présenter une contrainte en termes de stabilité. Les caractéristiques géotechniques du sol devront être prises en compte dans le cadre des travaux.

→ **Enjeu : Fort**

1.2 - Impacts bruts

- Stabilité (phases travaux)

La mise en œuvre des réseaux nécessite la création de tranchées pouvant impacter la stabilité du sol.

→ **Impact brut : Modéré**

- Pollution (phase travaux)

Les activités du chantier peuvent être sources de pollution (fuite des réservoirs des engins, déversement accidentel de produits polluants etc.).

→ **Impact brut : Modéré**

1.3 - Mesures et impacts résiduels

Les mesures suivantes seront mises en place pour limiter l'impact sur le sol :

- Respect des prescriptions de l'étude géotechnique :

Les prescriptions de l'étude géotechnique seront respectées (pose de réseaux à faibles profondeurs, mise en œuvre de dispositifs de stabilisation des tranchées etc.).

→ **Impact résiduel : Faible**

- Respect des bonnes pratiques suivantes pour limiter le risque de pollutions accidentelles :

- Engins préalablement révisés et en bon état d'entretien ;

- Stockage et manipulation des produits polluants effectués sur une aire étanche, en dehors des zones inondables ;
- Présence de moyens de lutte contre les pollutions accidentelles (kits absorbants, barrage anti-pollution...) ;
- Personnel formé à la prévention des risques environnementaux ;
- Etablissement d'un schéma d'intervention de chantier en cas de pollution accidentelle.

→ **Impact résiduel : Faible**

2 - EAUX

2.1 - Etat initial

■ Eaux superficielles :

Aucun cours d'eau n'est présent dans le périmètre ou à proximité du projet.

Pour rappel, aucun cours d'eau pérenne n'est présent sur le territoire de Saint-Martin.

■ Eaux souterraines :

Le projet est situé au droit de la masse d'eau souterraine FRIG005. L'état de cette masse d'eau n'est suivi que depuis 2019. Les prélèvements réalisés révèlent des concentrations en chlorure de sodium supérieures aux valeurs seuils de la DCE. Cette masse d'eau est fortement influencée par les intrusions marines. L'état de cette masse d'eau est jugé « indéterminé » dans l'état des lieux 2019 des masses d'eau souterraines.

■ Eaux côtières

Le projet est situé au droit de la masse d'eau côtière FRIC10. L'état physico-chimique de cette masse d'eau est jugé bon et son état écologique médiocre (état des lieux 2019).

Par ailleurs, les dysfonctionnements du réseau d'eaux usées entraînent des déversements fréquents d'eaux usées non traitées dans le bassin de la marina de Morne Rond entraînant une dégradation de la qualité des eaux côtières.

→ **Enjeu : Fort**

2.2 - Impacts bruts

■ Phase travaux

Le risque principal pour les eaux en phase travaux relève de la problématique des pollutions.

→ **Impact brut : Modéré**

■ Phase exploitation

Pour rappel, le projet a pour objectif d'améliorer la gestion des eaux usées permettant de limiter les rejets d'eau usées non traitées vers les eaux côtières.

L'impact du projet en exploitation est jugé positif.

→ **Impact brut : Positif**

2.3 - Mesures et impacts résiduels

Les mesures suivantes seront mises en place pour limiter l'impact sur les eaux :

- Respect des bonnes pratiques pour limiter le risque de pollutions accidentelles (cf chap. 1.3 -)
- Gestion des eaux de chantier :
 - Travaux réalisés en saison sèche ;
 - Mise en place de dispositifs de retenu des MES ;
 - Collecte des eaux usées sanitaires (WC chimique).

→ **Impact résiduel : Faible**

3 - MILIEUX NATURELS

3.1 - Etat initial

■ Zonage du patrimoine naturel

Le projet est situé en dehors de tout zonage patrimonial ou réglementaire (ZNIEFF, Arrêté de Protection du Biotope, réserve naturelle etc.).

■ Habitats naturels

Le projet est implanté en zone urbaine. Aucun habitat naturel n'est présent au sein du périmètre du projet. Le projet est néanmoins situé en bordure de masses d'eau accueillant des espèces marines. Compte tenu de la proximité du projet avec ces habitats, l'enjeu est jugé faible.

→ **Enjeu : Faible**

3.2 - Impacts

■ Phase travaux

En phase travaux, le projet est susceptible d'impacter les habitats marins en cas de pollution.

→ **Impact brut : Modéré**

■ Phase d'exploitation

Pour rappel, le projet a pour objectif d'améliorer la gestion des eaux usées permettant de limiter les rejets d'eau usées non traitées vers les milieux naturels.

L'impact du projet en exploitation est jugé positif.

→ **Impact brut : Positif**

3.3 - Mesures et impacts résiduels

Les mesures détaillées ci-avant, visant à limiter le risque de pollution, permettront de limiter l'impact du projet sur les milieux naturels.

→ **Impact résiduel : Faible**

4 - PAYSAGE ET PATRIMOINE

4.1 - Etat initial

Le projet est situé en dehors de tout site inscrit ou classé et en dehors de tout périmètre de protection de monument historique.

Le projet intercepte une zone archéologique de forte sensibilité : 34. Marigot.

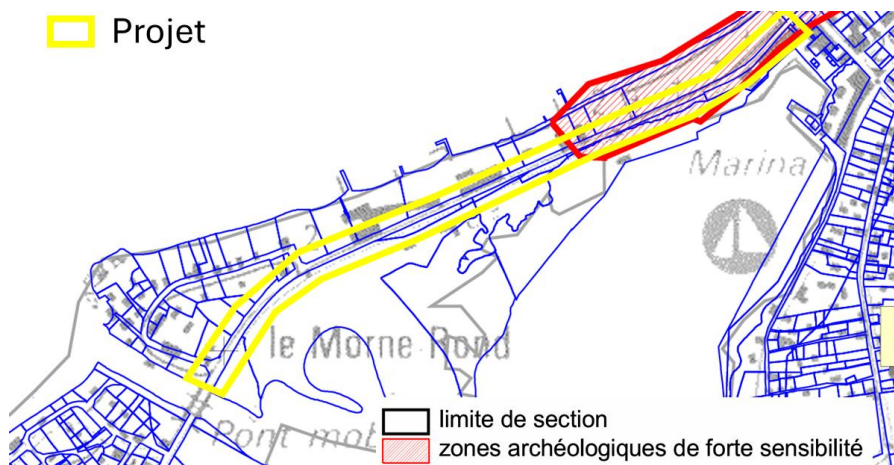


Figure 2 : Situation du projet par rapport aux enjeux archéologiques

→ **Enjeu : Faible**

4.2 - Impacts

■ Phase travaux

La phase de travaux va modifier temporairement le paysage en raison du chantier, des terrassements, de la présence d'engins, de dépôts éventuels de matériaux etc.

L'impact sur le patrimoine archéologique est jugé faible, les travaux étant réalisés sur une zone déjà remaniée au droit de réseaux existants.

→ **Impact brut : Négligeable**

■ Phase exploitation

Le projet prévoit la mise en place de trois nouveaux postes de refoulement qui seront visibles dans le paysage. Ces installations s'inscrivent néanmoins dans un contexte urbanisé et ne seront pas de nature à dénaturer le paysage actuel.

→ **Impact brut : Négligeable**

4.3 - Mesures et impacts résiduels

■ Réduction de l'impact paysager du chantier

L'impact sur le paysage sera atténué par la mise en œuvre d'une approche qualitative du chantier et une organisation rigoureuse du chantier : gestion des engins, gestion des déchets, stockages effectués soigneusement etc.

Le respect du périmètre strict des emprises travaux permettra de limiter également l'impact sur le paysage. Une attention sera demandée aux entreprises responsables des travaux pour maintenir les abords du chantier propres.

→ **Impact résiduel : Négligeable**

5 - LES RISQUES NATURELS

5.1 - Etat initial

La commune de Saint-Martin est couverte par un PPRN multirisques (inondation, mouvement de terrain, sismique) approuvé en 2011 et un PPRN cyclonique approuvé en 2021 (arrêté N° 2021-252).

■ PPRN - Aléas risques naturels

La zone du projet est concernée par les aléas suivants :

Tableau 1 : Synthèse des aléas couvrant la zone du projet

Aléas	Risques
<i>PPRN Multirisques</i>	
Liquéfaction	Moyen (totalité de la zone d'étude)
Sismique	Fort (totalité de la zone d'étude)
<i>PPRN cyclonique</i>	
Submersion marine et choc des vagues	Fort

■ PPRN - Zonage réglementaire

■ PPRN multirisques

Le projet est situé, au sein des zones réglementaire suivantes :

Tableau 2 : Synthèse des zones réglementaires couvrant en partie la zone du projet

Couleurs	Zonage réglementaire
	Contraintes spécifiques fortes : Zones soumises à opération d'aménagement préalable
	Contraintes spécifiques moyennes : Zones soumises à prescriptions individuelles particulières et/ou collectives

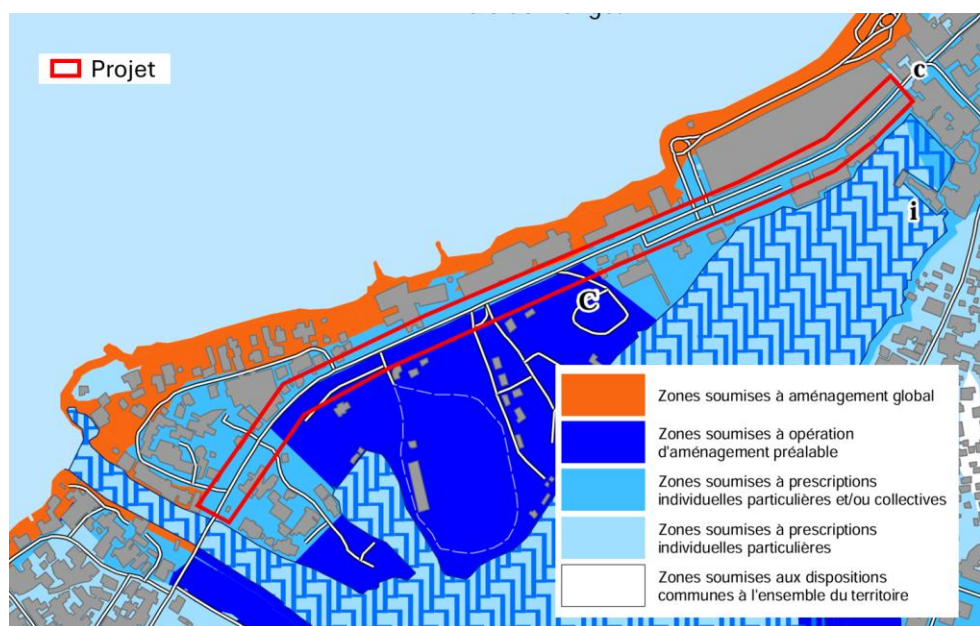


Figure 3 : Extrait du plan de zonage réglementaire du PPRN multirisques de Saint-Martin

■ PPRN cyclonique

Le projet est situé, au sein des zones réglementaire suivantes :

Tableau 3 : Synthèse des zones réglementaires couvrant en partie la zone du projet

Couleurs	Zonage réglementaire
	Contraintes fortes (hauteur de submersion comprises entre 1m et 2m et/ou choc mécanique des vagues).

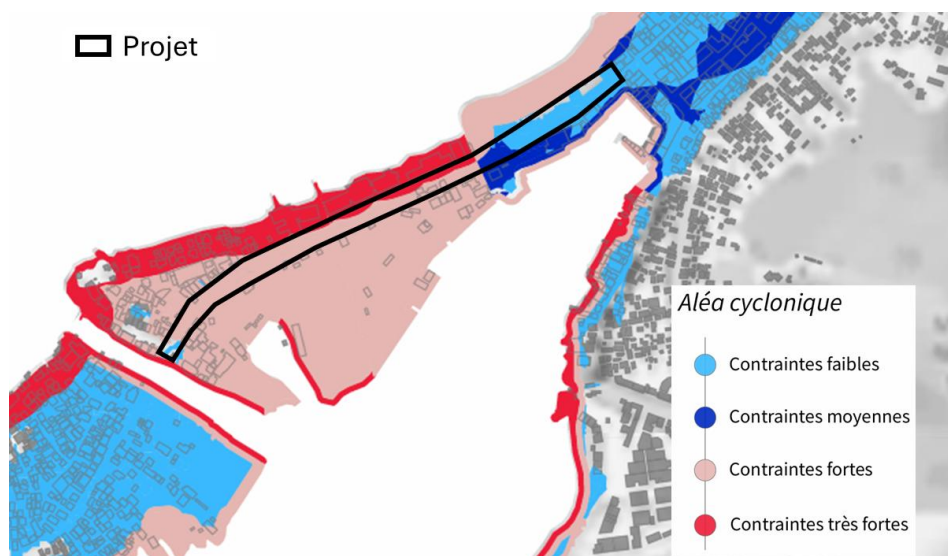


Figure 4 : Extrait du plan de zonage réglementaire du PPRN cyclonique de Saint-Martin

→ Enjeu : **Fort**

5.2 - Impacts

■ Phase travaux

En cas de phénomène naturel extrême, les impacts peuvent être : risque vis-à-vis du personnel et matériel de chantier, risque de pollution par mise en suspension de particules fines, risque de pollution des eaux en cas de stockage de produits, de matériaux ou d'engins potentiellement polluants dans la zone inondable, risque d'emport du matériel de chantier etc.

→ Impact brut : **Modéré**

■ Phase exploitation

Le projet n'aura pas d'impact sur les risques naturels.

→ **Impact brut : Nul**

5.3 - Mesures et impacts résiduels

■ Réduction des risques en phase travaux

Les mesures suivantes seront mises en place pour limiter l'impact sur les risques naturels :

- Maintien des conditions d'alimentation naturelles initiales ;
- Préservation des connexions hydrauliques ;
- Sensibilisation du personnel de chantier au risque d'inondation ;
- Surveillance des conditions météorologiques
- Evacuation du chantier en cas de risque (personnel, engins, matériaux...) ;
- Interdiction de laisser tout produit, toxique ou polluant sur site en zone inondable et en dehors des heures de travaux.

→ **Impact brut : Faible**

6 - LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

6.1 - Etat initial

■ PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques

Aucun PPRT n'est défini sur le territoire de Saint-Martin.

■ ICPE

Aucune ICPE n'est recensée au sein du périmètre du projet. L'ICPE la plus proche est située à 1,5 km au Nord-Est du projet. Il s'agit de la centrale de production d'électricité d'EDF située au niveau de la baie de la Potence.

■ Sites et sols pollués

Aucun site ou sol pollué n'est recensé dans le périmètre du projet. Six sites sont recensés à proximité du projet sur la base de données BASIAS.

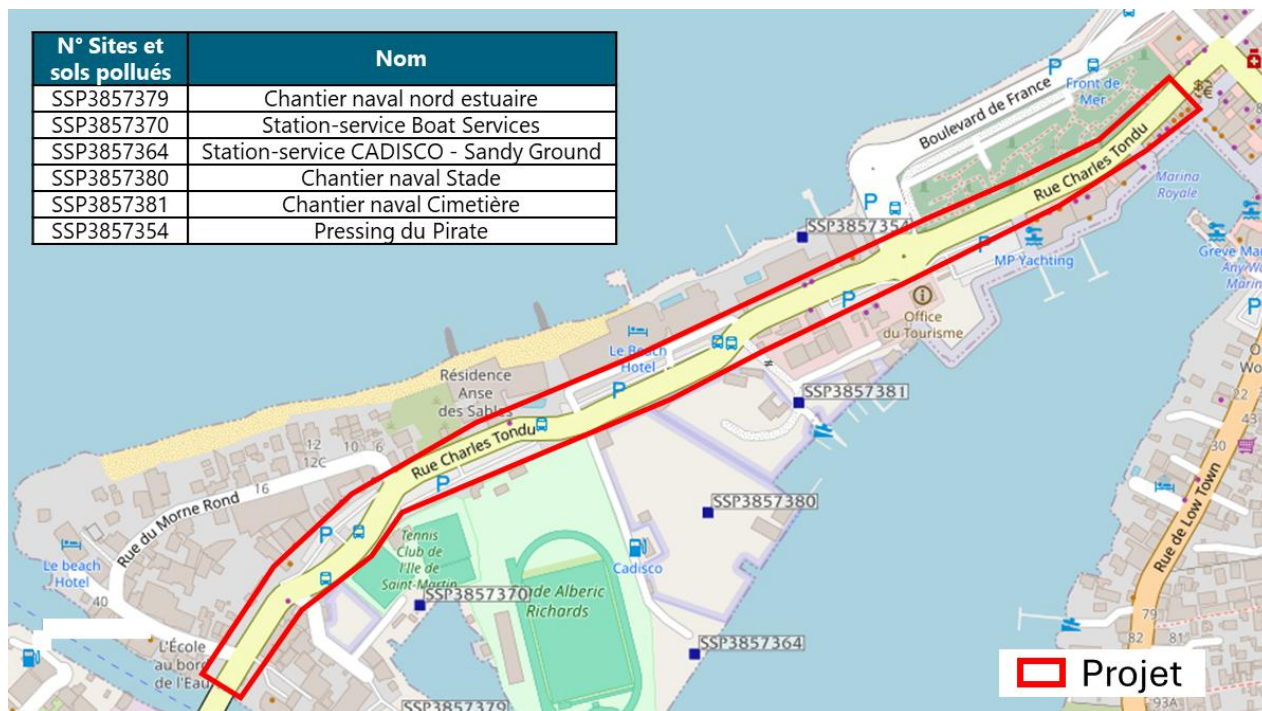


Figure 5 : Localisation des sites et sols pollués dans le secteur du projet

→ **Enjeu : Faible**

6.2 - Impact

Le projet n'aura pas d'impact sur les risques technologiques.

→ **Impact brut : Nul**

6.3 - Mesures et impacts résiduels

→ **Impact résiduel : Nul**

7 - LE MILIEU HUMAIN

7.1 - Etat initial

Le projet est implanté en zone urbaine en bordure d'habitations et de commerces.

→ **Enjeu : Fort**

7.2 - Impact

■ Phase travaux

En phase travaux, le projet peut entraîner des nuisances pour les riverains (nuisances sonores, perturbation du trafic, coupures ponctuelles sur le réseau AEP etc.).

→ **Impact brut : Modéré**

■ Phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le projet aura un impact positif sur les populations en améliorant la gestion des eaux usées (réduction des mauvaises odeurs et des déversements d'eaux usées non traitées vers le milieu naturel) et AEP (limitation des fuites, meilleure préservation de la ressource etc.).

→ **Impact brut : Positif**

7.3 - Mesures et impacts résiduels

Afin de réduire les nuisances liées au chantier les mesures suivantes seront mises en place : respect des normes d'émissions sonores des engins de chantier, respect des horaires et jours légaux de travail par les entreprises, mise en place d'une signalétique de chantier, information des riverains en cas de coupures d'eau.

→ **Impact résiduel : Faible**

8 - SYNTHÈSE DES IMPACTS ET MESURES

Tableau 4 : Synthèse des impacts et mesures en phase travaux

	Enjeux	Type d'impact	Impacts bruts	Mesures	Impacts résiduels
Sols	Fort	Modification de la stabilité Augmentation du risque de pollution	Modéré	Respect des prescriptions de l'étude géotechnique Respect des bonnes pratiques pour limiter le risque de pollutions accidentelles	Faible
Eaux	Fort	Risque de pollution en phase travaux	Fort	Respect des bonnes pratiques pour limiter le risque de pollutions accidentelles Gestion des eaux de chantier	Faible
		Limitation des rejets d'eaux usées non traitées vers les eaux côtières	Positif	-	Positif
Milieux naturels	Faible	Risque de pollution en phase travaux	Modéré	Respect des bonnes pratiques pour limiter le risque de pollutions accidentelles Gestion des eaux de chantier	Faible
		Limitation des rejets d'eaux usées non traitées vers le milieu naturel	Positif	-	Positif
Paysage et patrimoine	Faible	Dégradation temporaire du paysage lié au chantier	Négligeable	Réduction de l'impact paysager du chantier	Négligeable
Risques Naturels	Fort	Risque vis-à-vis du personnel et matériel de chantier Risque de pollution	Modéré	Réduction des risques en phase travaux (préservation des connexions hydrauliques, sensibilisation du personnel, surveillance des conditions météorologiques, évacuation du chantier en cas de risque)	Faible
Risques Technologiques	Faible	-	Nul	-	Nul
Milieu humain	Fort	Nuisances sonores, perturbation du trafic, coupures d'eau.	Modéré	Réduction des nuisances liées au chantier : respect des normes d'émissions sonores des engins de chantier, respect des horaires et jours légaux de travail par les entreprises, mise en place d'une signalétique de chantier, information des riverains en cas de coupure d'eau.	Faible

